

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**15 Septembre 2017**

**OBJET :** 1ère répartition 2017 de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la PMI et de la santé

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2017, des subventions de fonctionnement pour un montant global de 135 500 € à divers organismes œuvrant dans le domaine de la PMI et de la petite enfance dans le cadre d'une première répartition,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention avec le Centre Social Air Bel, le Centre Social La Castellane, le Centre de Culture Ouvrière, l'association Médecins du Monde conformément au modèle type prévu à cet effet,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer un avenant à la convention du 31 août 2016 conformément au modèle type prévu à cet effet,

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**